

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2014143CS0201**

Comité Syndical du 23 mai 2014

**Date de convocation : 15 mai 2014
Date d'affichage : 26 mai 2014**

OBJET : Election du Président du SDEG 16.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois du mois de mai à 9 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Monsieur Bruno BONIFACE, délégué suppléant du Secteur Intercommunal d'Energies n°4 de Chabanais, benjamin de l'assemblée, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	71
Nombre de procurations au moment du vote :	1

En application de l'article 16.3 des statuts du SDEG 16, la séance s'effectue sous la présidence du Président sortant, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Monsieur Jean-Michel BOLVIN informe l'assemblée qu'il est candidat à la présidence du SDEG 16 et que, par déontologie, il propose au Comité Syndical qui l'accepte, que Roland TELMAR, 1^{er} Vice-Président sortant, préside la séance pendant l'élection du Président.

Monsieur TELMAR prend la présidence et rappelle que Monsieur Jean-Michel BOLVIN est candidat à la présidence du SDEG 16 et que Monsieur Christophe RAMBLIERE a fait également acte de candidature.

Monsieur TELMAR demande s'il y a d'autres candidats.

Il n'y a aucun autre candidat.

Monsieur TELMAR propose que Monsieur Christophe RAMBLIERE expose ses motivations, et ensuite, que Monsieur Jean-Michel BOLVIN fasse part des siennes.

Monsieur RAMBLIERE, puis Monsieur BOLVIN se présentent et exposent les raisons de leurs candidatures respectives.

A l'issue des exposés, Monsieur TELMAR demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Monsieur TELMAR demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale du SDEG 16, de rappeler les règles qui s'appliquent pour cette élection.

Mademoiselle GAUTHIER indique les stipulations des statuts du SDEG 16 en la matière.

Des bulletins de vote et des enveloppes sont distribués aux délégués.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

A l'appel de leur nom et des procurations, chaque délégué vote dans une urne transparente et signe la feuille d'émargement.

Messieurs Serge GEIGER et Roland ELUERD sont désignés comme scrutateurs.

Après avoir compté les enveloppes contenant les bulletins, Monsieur TELMAR assisté de Monsieur BONIFACE, secrétaire de séance, procède, à haute voix, au dépouillement.

A l'issue de celui-ci, le Président de séance annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : **72**
- nombre de votants : **72**
- bulletins nuls, blancs ou enveloppes vides : **0**
- suffrages exprimés : **72**
- majorité absolue : **37**

Obtiennent :

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN : **62 voix**
- Monsieur Christophe RAMBLIERE : **10 voix**

Les résultats sont affichés, par vidéo, sur l'écran de la salle de réunion.

Monsieur Roland TELMAR, Président de séance, déclare **Monsieur Jean-Michel BOLVIN élu Président du SDEG 16**, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue.

A l'issue de la proclamation des résultats, le Président de séance cède la présidence à Monsieur Jean-Michel BOLVIN, nouveau Président du SDEG 16.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.